

réserves que nous avons en entrepôt au cours de l'année sont estimées à 2,124,468 livres. Nous en avons vendu 1,562,478 livres et la perte s'est élevée à \$1,042,675. Tel est le montant de la perte à l'égard de l'huile de beurre pour 1958. En 1959, nous avons 30,244,506 livres d'huile de beurre, dont nous avons pu vendre 13,984,170 livres. La perte s'est chiffrée à \$9,448,661. En 1960, l'inventaire révèle une réserve d'huile de beurre de 47,179,352 livres, et les ventes se sont élevées à 6,283,280 livres. La perte a été de \$4,821,793.

Je pourrais continuer et citer tous les chiffres, mais si l'on me permet de résumer l'ensemble de la situation, y compris la quantité de conserves de viande et de conserves de jambon en réserve et qui remontent, je crois, aux années 60, la perte se chiffre par 6 millions de dollars. Les pertes subies sur cette partie des stocks s'élèvent à \$27,824,982. Il s'agit du programme en vertu duquel nous achetons des produits.

Quant aux versements d'appoint, nous avons aidé la production des œufs, de la laine, de betterave à sucre, du miel et d'autres produits de ce genre. En 1959-1960, les pertes à l'égard des œufs se sont établies à \$37 seulement. Pour la laine, la perte, au cours de l'année de production a été de \$29,912. Le total, y compris tous les versements d'appoint, s'est établi à \$700,000 pour 1963, soit pour l'agneau, la laine et les autres produits de ce genre. Les paiements versés au titre de la betterave à sucre se sont élevés à \$720, ce qui est moins considérable que l'an dernier, en raison du prix élevé du sucre. Je crois

que le prix minimum est de \$13.80 la tonne, et que même en Ontario les producteurs ont touché plus de \$15 la tonne. Pour le miel, les versements d'appoint ont été de \$75,000. Les versements d'appoint à l'égard du lait utilisé pour la fabrication du fromage cheddar se sont élevés à \$4,301,297. Quant au beurre vendu aux consommateurs à 64c la livre, l'aide aux producteurs en vertu de ce programme nous a coûté \$11,947,372, plus \$22,408,921, et le coût a été de \$1,878,520 pour la caséine en poudre. Le montant total était de \$41,353,027.

Si l'on considère l'ensemble du programme dont je viens de parler, le total est de \$73,776,260. La différence entre ce montant et les \$122 millions représente le changement d'inventaire qui s'est élevé à \$48,458,986. Je pourrais vous indiquer les chiffres pour toutes les denrées.

M. Thomas: Serait-il possible de faire insérer ces données dans le hansard d'aujourd'hui?

L'hon. M. Hays: Je ne vois aucune raison de ne pas le faire, si tel est le désir de l'honorable député.

M. Thomas: Je propose que ce soit fait.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à ce que ces données soient reproduites comme si elles faisaient partie des observations du ministre?

Des voix: Entendu.

[*Note de l'éditeur: voici les tableaux en question.*]